



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 novembre 2021 à 16 h 00

AUJOURD'HUI neuf novembre deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 octobre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Pierre MIQUEL à Jean-Christophe CERVANTES

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Christine DULAC ROUGERIE, Odile VIGNAL et Jean-Christophe CERVANTES arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.

Fatima BISMIR et Alexis BLONDEAU arrivent pendant le débat de la question n°1.

Nicaise JOSEPH arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Lucas PEYRE).

Sylviane TARDIEU quitte la séance pendant le débat de la question n°1 et donne pouvoir à Magali GALLAIS.

Jean-Pierre BRENAS arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Catherine PINET-TALLON).

Géraldine BASTIEN arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Cécile LAPORTE).

Sylviane TARDIEU arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°3 (fin du pouvoir donné à Magali GALLAIS).

Christiane JALICON quitte la séance avant le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Julien BONY.

Rapport N° 20
ANGLE ESTAING/REPUBLIQUE : VENTE A VINCI IMMOBILIER

Suite à l'appel à projet lancé sur un tènement à l'angle de l'avenue de la République et de la rue Estaing dans le cadre de la valorisation des fonciers propriétés de la Ville, et suite à la délibération du Conseil municipal du 20 juin 2019, une promesse unilatérale de vente a été signée avec VINCI Immobilier, portant sur divers biens et lots de copropriété appartenant à la Ville situés aux 94, 94B, 96, 96B et 98 avenue de la République, à savoir :

- un immeuble cadastré BY n° 2 situé au 94 B avenue de la République d'une superficie cadastrale de 195 m² ;
- un immeuble cadastré BY n° 3 situé au 96 avenue de la République d'une superficie cadastrale de 172 m² ;
- 24 lots de copropriété dépendant du bien cadastré BY n° 11 situé au 96 B avenue de la République d'une superficie cadastrale de 422 m² (soit 24 des 25 lots formant l'assiette de ladite copropriété, tous en pleine propriété à l'exception d'un lot pour une quote part indivise) ;
- un immeuble cadastré BY n° 12 situé au 98 avenue de la République d'une superficie cadastrale de 161 m² ;
- 15 lots de copropriété dépendant du bien cadastré BY n° 333 situé au 94 avenue de la République d'une superficie cadastrale de 155 m² (les 15 lots formant l'assiette de ladite copropriété).

Cette promesse de vente a été consentie moyennant le prix de un million d'euros net vendeur.

Les conditions suspensives insérées dans la promesse de vente ayant été levées à ce jour, il vous est proposé de régulariser la vente des biens ci-dessus mentionnés appartenant à la Ville au profit de Vinci Immobilier, au prix de un million d'euros.

Il est précisé que le programme immobilier de l'acquéreur (construction d'un immeuble constitué d'un commerce et d'une résidence étudiante) porte sur l'ensemble des parcelles susvisées mais également sur celles mitoyennes cadastrées section BY n° 304 et 334, ainsi que sur le dernier lot de copropriété (et la quote part indivise d'un autre lot) du bien cadastré section BY n° 11, appartenant à des tiers.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de bien vouloir :

- régulariser, la vente au profit de VINCI Immobilier des biens cadastrés BY n° 2, 3 et 12, des 24 lots de copropriété du BY n° 11, et des 15 lots de copropriété du bien BY n° 333, au prix de un million d'euros ;
- autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous actes et documents permettant la mise en oeuvre de la présente délibération

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **23 NOV. 2021**

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à la Planification et Politique
Foncière



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'JC CERVANTES', is written over the official seal.

Jean-Christophe CERVANTES

